

COMPTE-RENDU du 11 Avril 2019

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à dix-huit heures 30 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 08 Avril 2019.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
FRAISSE Marie-Claude	x		
MOULS Bernard		x	FRAISSE M. Claude
FOURNON GOHIER Régine		x	
PUEO Jean-François	x		
LACHAISE Michel		x	PEREZ Edouard
SLOWTHER Valérie	x		
PEREZ Edouard	x		
LACUBE Sylvie		x	RAYNAUD Fabienne
SANCHEZ Marie-Christine		x	MAYNADIE Philippe
MANI Raouf		x	VALLIERE Pascal
PERRIER Françoise	x		
HOLZ Bernard	x		

Secrétaire de séance : Madame V. SLOWTHER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2018,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fabienne RAYNAUD, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pascal VALLIERE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		248 899.47		213 538.90		462 438.37
Opérations de l'exercice	644 221.16	269 667.93	1 077 107.83	1 119 506.75	1 721 328.99	1 389 174.68
TOTAUX	644 221.16	518 567.40	1 077 107.83	1 333 045.65	1 721 328.99	1 851 613.05
Résultats de clôture	125 653.76			255 937.82		130 284.06
Restes à réaliser	82 921.00	110 788.00			82 921.00	110 788.00
TOTAUX CUMULES	727 142.16	629 355.40	1 077 107.83	1 333 045.65	1 804 249.99	1 962 401.05
RESULTATS DEFINITIFS	97 786.76			255 937.82		158 151.06

° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition du Maire, *ouï son exposé et après en avoir délibéré* :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître *un excédent de fonctionnement de 255 937,82 €*

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT la la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	248 899.47		- 374 553.23	82 921.00	27 867,00	- 97 786.76
				Recettes		
FONCT	213 538.90		42 398.92	110 788.00		255 937.82

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2018	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	97 786.76
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	158 151.06
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2018	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES Exercice 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2019.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants,

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases d'impositions des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2019,

Vu les taux appliqués sur l'exercice 2018 et le produit attendu au titre de l'exercice 2019,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- Décide de FIXER les taux d'imposition directe communale à reporter sur l'état 1259 COM au titre de l'exercice 2019 selon le détail suivant :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	16.36	16.36
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.98	28.98
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	114.15	114.15

Approuvé à l'unanimité des membres présents

PRET MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC ACQUISITION IMMOBILIERE aux fins d'ACTIVITE COMMERCIALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 305.000,00 € destiné à financer l'achat du BAR RESTAURANT de la Commune.

Cet emprunt sera remboursé selon les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
 - au taux fixe de 1.47 %,
 - Echéances trimestrielles d'un montant de 5.673,65 €
- Frais de dossier : 0,15% du montant financé soit 457,50 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Décide de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC aux conditions énoncées ci-dessus.

La collectivité s'engage pendant toute la durée de l'EMPRUNT à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA BDA

Monsieur le Maire rappelle les engagements qui lient le Département et la Commune par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de l'Aude.

Il indique que suite à l'actualisation du schéma de lecture publique, il y a lieu de renouveler les engagements pris par l'ajout d'un avenant et la signature d'une convention mise à jour.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

Considérant la nécessité de garantir le développement et le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale membre du réseau départemental de bibliothèques de l'Aude,

Prend connaissance et approuve la nouvelle convention à intervenir entre la Commune et le département,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

TARIFICATION VENTE TERRAINS COMMUNAUX

Sur proposition du Maire, il est décidé de fixer les tarifs des terrains à bâtir proposé à la vente par la Commune selon le détail suivant

- Rue Charles Trenet

Lot A issu de la division « DURAND » d'une superficie de 600 m² au prix de 75,00 €/m²

- Rue Georges Brassens

-Terrain cadastré A 2195

- suivant division de la parcelle, 2 lots estimés à 400 m²/lot au prix de 70 €/ m² (prix de vente minoré de 3.500 € pour remise sur frais de 2eme branchement réseau EP / EU si non division de la parcelle)

MISE AUX NORMES ARRET DE BUS « Le Moulin »

Su proposition des services du Conseil Général, accord du Conseil Municipal pour constitution du dossier de demande de subvention nécessaire au financement des travaux de mise aux normes et d'accessibilité.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

ATTRIBUTION LOGEMENT J. BONILLA

Logement N° 23 Rue Georges Brassens

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal situé au 23 rue Georges Brassens est déclaré vacant.

Il soumet l'attribution de ce logement pour approbation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Décide d'attribuer à compter du 01.06.2019 le logement situé au 23 Rue Georges Brassens à

- Monsieur Jérémie BONILLA

domicilié 6 Rue des Parcs – appart. N° 3 – 11700 PEPIEUX,

Dit que cette location sera consentie moyennant un loyer mensuel d'un montant 450,00 € révisé suivant l'indice du cout de la construction du 3eme trim 2018 et majoré d'un montant de 21 € pour provision de la Taxe Ordures Ménagères, soit un total de 471,00 € payable chaque mois à terme échu.

DIT qu'un cautionnement équivalent à 1 mois de loyer et l'engagement d'une caution solidaire seront demandés à la locataire lors de la signature du bail.

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location à intervenir entre la commune et les intéressés.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.